



Séance du Conseil général, 2 novembre 2020

## PROCES - VERBAL

<b>Président :</b>	M. Silvio Da Pare (soc)
<b>Présents :</b>	27 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 6 membres du Conseil communal l'administrateur communal
<b>Excusés :</b>	14 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 1 membre du Conseil communal

### 1. Appel, ordre du jour, procès-verbal des séances du 29 juin 2020 et du 7 septembre 2020

Le **procès-verbal de la séance du 29 juin** et celui **du 7 septembre 2020** sont adoptés.

Mme **P. Perret** (Verts) demande ce que signifie, dans le PV de de la séance du 7 septembre, « interpellation retirée de l'ordre du jour », alors qu'elle n'a pas fait l'objet d'une discussion (*cette mesure est intervenue en application de l'art 51, al. 5, du RGC ; cette interpellation a d'abord été prise en considération, puis retirée de l'ordre du jour, ndlr.*)

La séance se tient exceptionnellement dans la salle de sports « Juliette », qui n'est pas équipée de microphones ni de système d'enregistrement ; les débats ne peuvent pas être entièrement et fidèlement reflétés dans ce procès-verbal ; toutefois, les décisions (votes) sont clairement reportées.

### 2. Informations du Président

Voici le texte de l'intervention du Président :

« En date du 25 octobre 2020, les habitants de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel et Valangin ont désigné, par leurs votes, les autorités de la nouvelle commune de Neuchâtel. Je ne vais pas commenter les résultats au niveau des partis, cela a déjà longuement décrit, analysé et commenté par les médias et les responsables des respectifs groupes politiques. Je ne m'allongerai d'ailleurs sur le cafouillage du dépouillement, d'autres personnes sont en train de le faire. Pas besoin d'en rajouter.

Non, Mesdames, Messieurs, je m'attarderai sur des points à mon sens réjouissants. Tout d'abord, je tiens à féliciter pour leur élection et réélection au Conseil général :

- Mesdames Patricia Borloz, Cloé Dutoit, Béatrice Duvillard, Nicole Galland, Stéphanie Gérard Mattsson, Charlotte Grosjean, Claire Hunkeler, Marie-Emilienne Perret, Vanessa Tissot.
- Messieurs Romain Brunner, Thomas Perret, Alain Rapin.

La population de Corcelles-Cormondèche représente grosso-modo 10 % de la population totale de la nouvelle commune. Or, nous avons donc 12 représentants au sein du Conseil général, ce qui fait presque 30 %. On peut donc dire que Corcelles-Cormondèche est très bien représenté dans le nouveau législatif. Je considère donc que la crainte certes légitime de se faire phagocytter par la grande ville n'avait pas lieu d'être et les résultats nous le confirment. Ceci doit être un sujet de satisfaction pour nous tous, car elle démontre que nous avons su être toujours dynamiques et présents auprès de notre électorat. Mesdames, Messieurs, je vous dis donc bravo !

Je tiens également à féliciter Monsieur Didier Boillat pour sa brillante élection au Conseil communal. Avoir un représentant de notre commune au sein du nouvel exécutif est et doit être aussi un signe de satisfaction. Un représentant sur 5 équivaut à un 20 %, donc à nouveau on peut dire que Corcelles-Cormondèche est bien représenté. Monsieur Boillat, je vous dis donc bravo !

J'ai également une pensée toute émue pour tous les candidats qui n'ont pas été ou réélus. Oui, je sais, je flatte un peu mon égo. Mesdames, Messieurs, cela a été « Essayé, pas pu ». Mais ayons au moins la satisfaction d'avoir contribué et participé à notre manière à une aventure folle, qui ne fait que commencer et qui promet bien des surprises et des satisfactions ! On peut le dire, on a bien travaillé malgré tout. On se mérite aussi des fleurs !

Je conclurai donc cette missive par une considération personnelle de ces élections. Pour la première fois, il me semble, le Conseil général sera majoritairement féminin (24 dames contre 17 hommes). C'est un constat qui me réjouit. J'ai toute confiance envers ces dames qui sauront très bien façonner cette nouvelle commune en devenir. Et je me dis que c'est peut-être l'occasion de passer au féminin toutes les phrases, expressions par respect envers la majorité.

Sur ces mots, je vous remercie de votre attention et nous pourrions passer au point suivant. »

### **3. Halle de sports Cudeau-du-Haut 1, Roméo : demande de crédit pour le changement du chauffage, d'un montant de CHF 290'000.- (rapport 20.010)**

Au nom du Conseil communal, M. **F. Gretilat** rappelle que l'installation de chauffage a bien trente ans, et qu'elle a subi de nombreuses pannes ces derniers mois. Alors qu'il été prévu de transmettre le dossier aux futures autorités, les pannes de cet été (plus d'eau chaude) laissent mal augurer l'hiver qui s'approche. Le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs Masaï pour un rapport global sur le remplacement du chauffage. Les ingénieurs ont établi les constats suivants :

- il n'est pas possible d'étendre le chauffage à distance CAD Safrières 2, la pression étant insuffisante, et la chaudière Safrières 2 elle aussi à changer sous peu ;
- l'option « pellets » pose des problèmes. Il manque de place dans le bâtiment, les murs des fondations, qui sont en fait un abri de protection civile, sont épais et en béton armé.

C'est pourquoi les mandataires proposent une option avec un couple chaleur/force CCF fonctionnant partiellement avec du gaz. Cette option présente comme avantages :

- le moteur fixe, stationnaire, produit de l'électricité,

- il peut être réglé pour produire un maximum d'électricité, hors des besoins ordinaires en chaleur,
- cette option, avec un complément de gaz, est innovante et novatrice,
- l'électricité est produite à une époque où les barrages livrent moins et où les importations d'électricité à base de nucléaire ou de charbon sont importantes,
- cette option permet d'utiliser les énergies fossiles de manière intelligente.

La **Commission financière** a préavis favorablement, à grande majorité, cette demande de crédit.

Le groupe des Verts (**Mme C. Pancza Blanc**) relève que la Commission « Infrastructures, Energie et Environnement » CIEE n'a pas été consultée sur le sujet. Il préférerait voir installée une chaudière à granulé de bois, avec un dépôt dans le parking souterrain, qui serait redimensionné ou abandonné au profit de celui de Croix 4. La chaudière à pellets permettrait d'utiliser le bois des forêts communales. L'utilisation d'énergie fossile est source de CO<sub>2</sub>, alors que les forêts permettent de stocker ce gaz. Le groupe n'entrera pas en matière et demande au Conseil communal de revoir son dossier. Il pourrait se rallier toutefois à une majorité sur le projet CCF.

Le groupe socialiste (**M. S. Cand**) ne remet pas en cause la nécessité de revoir le chauffage (eau froide dans les douches cet été). Il se pose toutefois la question du coût de l'installation de la chaudière et du gain écologique de la variante proposée.

M. **J.J. Wenger**, pour le groupe PLR, s'étonne des devis relatifs aux raccordements électriques, alors que tout est en place, et demande si des offres concurrentielles ont été demandés pour tous les postes. Rappelant que la CIEE n'a pas été consultée, le groupe acceptera dans sa majorité.

Pour M. **M. Lauenstein** (groupe Ralliement-Verts'libéraux RAVL), il a été apporté beaucoup de soin au dossier et une option innovante est présentée. Même si la question de la production de CO<sub>2</sub> par l'utilisation de gaz naturel n'est pas optimale, ce système qui n'est pas classique montre une part importante d'énergie récupérée. Le groupe regrette toutefois qu'une pompe à chaleur avec utilisation de la géothermie n'a pas pu être installée.

Le Conseil communal (**M. F. Gretilat**) présente ses excuses pour n'avoir pas invité la CIEE à se pencher sur le dossier. Le bureau mandaté a mis en place diverses installations de chauffage au bois, à Peseux, à Lignièrès, à Rochefort ou à La Brévine ; il est donc spécialisé en la matière, mais il a aussi dû se rendre à l'évidence : l'option chauffage au bois est inadéquate. Le changement de la chaudière existante par une chaudière de même type coûte CHF 60'000.-. Il faut toutefois prendre en considération les dispositions de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, qui rendront impossible une telle installation sous peu. Le gain écologique de l'installation proposée (thermodynamique) n'est certes pas fantastique, mais l'électricité produite sera une énergie noble. Actuellement, seule une offre par poste de devis est requise, mais le devis est largement dimensionné ; il ne sera toutefois pas possible mettre en concurrence plusieurs producteurs. Enfin, une partie de l'électricité sera réinjectée dans le réseau.

Le groupe des Verts (**Mme P. Perret**) n'est pas convaincu par les arguments présentés et visant au rejet de la solution (bois – pellets). Le Conseil communal rappelle la question de la place nécessaire et les difficultés de l'installation d'un réservoir à pellets.

**L'entrée en matière est acceptée par 19 voix favorables.**

**L'arrêté est adopté par 20 voix favorables et 4 non.**

#### **4. Aménagement du territoire et mobilité, mise à jour financière des projets (rapport 20.011)**

M. **A. Rapin**, au nom du Conseil communal, se lance dans un exercice difficile, celui de déposer des demandes de crédit complémentaires. Il ne veut toutefois rien cacher et demande d'ores et déjà un peu de compréhension devant des erreurs humaines. L'état des crédits en matière d'aménagement du territoire AT et de mobilité a été dûment explicité dans le rapport du Conseil communal sur les comptes 2019. A ce jour, l'avant-projet du Plan d'aménagement local PAL et les études de mobilité sont clos. Grâce à la pugnacité de l'exécutif, le Canton a accepté de modifier sa position sur l'accroissement du trafic généré par les nouveaux projets d'aménagement, passant de 0 à 1'700 véhicules/jour supplémentaires. Pour le chef de dicastère, c'est quatre ans de travail sur les dossiers AT et mobilité qui sont concrétisés ce jour par la distribution de l'avant-projet du PAL à chaque membre des autorités. Et la possibilité de transmettre à la nouvelle Commune des dossiers validés par différentes autorités, en fonction des compétences.

Les travaux à ce jour s'inscrivent dans le Plan directeur régional PDR de la Communauté urbaine du Littoral, et des ateliers thématiques qui ont précédé la rédaction du PDR. Les propositions de notre PAL sont donc cohérentes avec les planifications supérieures ; la validation de ces propositions par les services cantonaux a permis de voir que la vision du développement de notre Commune est en phase avec le Plan directeur cantonal, le Programme d'agglomération et le PDR. Elle s'intègre aussi dans un aménagement cohérent et mesuré sur les territoires des quatre Communes fusionnées.

Les demandes de crédit de ce jour sont en partie provoquées par les demandes répétées de divers services cantonaux de produire des compléments aux documents déposés pour validation, notamment en matière de mobilité, à chaque présentation d'un projet de plan d'affectation local. Par ailleurs, l'élaboration d'une stratégie globale, en début de législature, a certes occasionné des charges supplémentaires, mais aussi permis d'avoir la cohérence nécessaire des bases de planification locales (PAL et plans d'affectations sur les 5 pôles de développement).

Les demandes sont motivées comme suit :

- PAL, avant-projet : nécessité de coordonner avec les Communes voisines, soutien accru des mandataires du RUN, 300 heures de travail pour le chef de dicastère, production de plaquettes d'information,
- Schéma directeur Gare : incertitudes sur l'avenir de la Gare (diverses options), densification et mobilité, stationnement, accès à la Gare si desserte pour le Val-de-Travers instaurée,
- Mobilité sur la H10 et sur la Côte : préavis positif des services cantonaux, mais souvent accompagnés d'une demande complémentaire, besoin d'arguments pour faire accepter une très légère augmentation du trafic généré par le développement urbanistique et la création d'emplois.

A un moment de la législature, vu la charge de travail, le Conseil communal a sérieusement envisagé l'engagement d'un urbaniste, dont les charges salariales auraient toutefois été supérieures à la somme des demandes de crédit. Tout le travail effectué aboutit sur 5 documents

de planification locale validés pour les pôles de développement, qui sont coordonnés et dont la cohérence est assurée par l'avant-projet du PAL.

La **Commission financière** a préavisé favorablement, à l'unanimité, les trois demandes de crédit.

Au nom du PLR, Mme **P. Borloz** salue le travail effectué, et la présentation de projets terminés. Elle exige toutefois une information plus régulière sur l'avancement de projets pluriannuels et un meilleur suivi budgétaire et financier des projets en cours. Elle relève la complexité des dossiers et les difficultés dans les relations avec les services cantonaux, mais est heureuse de tirer un trait sous ces dossiers, ficelés et finalisés.

Mme **S. Gérard Mattsson** (soc) salue le travail et les projets terminés, validés par le Canton, dans un contexte parfois difficile. Le groupe est un peu désappointé devant les demandes et demande plus de transparence de la conduite de dossier aussi complexes.

M. **J.J. Wenger** (PLR) s'insurge sur les demandes, lui qui suit les débats au Conseil général depuis près de 20 ans. La Commission compétente n'a pas été réunie. Pourquoi de tels dépassements de crédit alors qu'il a été possible de détourner une rivière sous la gare de Zurich sans dépassement ... 16 ans pour rédiger un plan de quartier semble le reflet des problèmes de mauvaise gestion dans le Canton. Et engendre la déception chez les autorités législatives, qui se questionnent sur l'utilisation des moyens mis à disposition. 1.2 millions pour le plan de quartier revient à une dépense de CHF 500.- par ménage de la Commune !

M. **N. Guillaume-Gentil** (Verts) partage le courroux de son prédécesseur. Mais son groupe remercie le conseiller communal en charge du dossier pour le travail effectué. Le problème aura été, tout au long des divers processus de rédaction des plans d'affectation, le « oui, mais ... » qui constituait habituellement la réponse des services cantonaux. Et, si on veut aboutir à un plan, il faut passer par apporter de nouvelles justifications, ce qui a un coût. Le constat global est navrant.

**L'entrée en matière sur le rapport et ses trois arrêtés est acceptée sans voix contraire.**

**L'arrêté 1, « crédit complémentaire, PAL », est adopté par 22 voix favorables contre 3.**

**L'arrêté 2, « crédit complémentaire, Pôle de Gare », est adopté par 22 voix favorables contre 2.**

**L'arrêté 3, « crédit complémentaire, mobilité région de la Côte », est adopté par 21 voix favorables contre 2.**

## **5. Bâtiment Croix 4, rénovation des peintures (rapport 20.014)**

Le chantier de la Rue de la Croix 4 (salle de spectacles + ancienne salle de gym) avance avec un peu de retard sur le planning, dû à la pandémie (M. **F. Greillat**, pour le Conseil communal). Le toit est isolé, les fenêtres changées, l'ascenseur en cours d'installation, la cuisine installée et les aspérités de la salle de gym éliminées. Il y aura donc sous peu un bâtiment présentant de belles infrastructures mais aux peintures extérieures moches. Le devis de la rénovation des peintures s'élève donc à 40 kCHF.

La **Commission financière** a préavisé à l'unanimité et favorablement la demande.

Le groupe PLR (M. **J.-C. Borel**) regrette que la somme demandée n'a pas été comprise dans la demande de crédit initiale, et demande des offres comparatives. Il acceptera majoritairement la demande de crédit.

Le groupe socialiste (M. **S. Cand**) trouve dommage de se priver de cette opportunité, profitant aussi de la présence des échafaudages.

Au nom des Verts, M. **P. Perret** demande la remise en place des nids pour hirondelles, et d'en augmenter le nombre en compensation pour les nids qui devraient être éliminés lors de la réfection d'une grange à la Grand'Rue de Cormondèche.

**Au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **6. Interpellation Les Verts, soutien à la population et à l'économie locale, réponse du Conseil communal (Rapport 20.009)**

Au nom de l'auteure de l'interpellation, M. **P. Perret** (Verts) fait part que ladite auteure ne sera pas pleinement satisfaite de la réponse du Conseil communal.

## **7. Divers**

M. **Y. Sauvant** (PLR) fait part de sa frustration par rapport à l'impôt foncier communal introduit cette année, et des taxations qui interviennent aussi pour les indépendants qui travaillent à la maison, pour les jardins, terrains agricoles ou forêts loués, ou aussi sur l'action des artisans. Par ailleurs, les taux sont élevés, et la remise des factures pose divers problèmes au titre des délais de recours et des échéances de paiement.

M. **Ph. Dallais** (soc) revient sur la propreté de la piste de pétanque du bâtiment Croix 4, qui serait plutôt un « bac à chats ».

## 8. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donne les informations suivantes :

- il ne sera pas possible (COVID-19) de faire une inauguration du bâtiment rénové Croix 4, mais il se pourrait que des visites soient organisées en marge de la prochaine séance du Conseil général, le 14 décembre,
- le parc arboré autour de Juliette a fait l'objet d'un entretien poussé par des spécialistes du traitement d'arbres remarquables. Par ailleurs, les plates-bandes font l'objet d'un entretien régulier (et de compliments), et les murs en béton sont peu à peu couverts par des plantes grimpantes (clématite, notamment),
- le Centre médical de la Côte travaille sur l'embellissement et la végétalisation de certaines façades, pour des raisons de chaleur dans certains locaux. Cette action est initiée par de jeunes collaborateurs.trices fermement engagés sur ces projets durables,
- le Comité de pilotage du processus de fusion a remis son mandat, dans l'attente de l'installation des nouvelles autorités,
- au titre des ressources humaines, les collaborateurs des Communes fusionnées sont régulièrement alloués à leur nouveau poste. Divers chefs de service ont été déjà confirmés à leur poste,
- la séance du 14 décembre du Conseil général doit marquer les adieux à la Commune, elle sera organisée en fonction des conditions sanitaires.

Fin de la séance à 21h25.

Pour le procès-verbal,  
P. Muhlemann, adm. communal

**Liste de présence, 2 novembre 2020 (séance n° 20 de la législature 17 - 20)**

<b>Attinger</b>	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Guye</b>	Stéphane	E
<b>Beshaj</b>	Silvana	E	<b>Henguely</b>	Catherine	E
<b>Borel</b>	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Lauenstein</b>	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Borloz</b>	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Leclerc</b>	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Bourquin</b>	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>L'Eplattenier</b>	Claude	E
<b>Bourquin</b>	Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Macherel Rey</b>	Anne	E
<b>Brammeier</b>	Nicole	E	<b>Martin</b>	Fanny	E
<b>Brammeier</b>	Stéphane	E	<b>Mateescu Dall.</b>	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Cand</b>	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Pancza Blanc</b>	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Capelli</b>	Karin	E	<b>Perret</b>	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Dallais</b>	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Pinel (Panadero)</b>	Raphaëlle	E
<b>Da Pare</b>	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Rapin</b>	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Desbaillet</b>	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sauvant</b>	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Dutoit</b>	Cloé	E	<b>Schwab</b>	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Duvillard</b>	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Tahara Dallais</b>	Kaori	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Galland</b>	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Tissot</b>	Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gérard Mattson</b>	Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Ummel Mariani</b>	Lysiane	E
<b>Gretillat</b>	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Wenger</b>	Guillaume-Emile	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Grosjean</b>	Charlotte	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Wenger</b>	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Guillaume-G.</b>	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Wildhaber</b>	Jean-Pierre	E
<b>Guillén</b>	José	E			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire